

Chères collègues

Vous êtes une association locale.

L'ANSFL vous propose :

- **une adhésion à demi-tarif, soit 45€.** Cette somme sera intégrée à la cotisation annuelle de l'association locale qui reversera à l'ANSFL sous la forme d'un versement global de l'ensemble de ses adhérent.e.s
- **la possibilité d'une participation de vos représentant.e-s à au moins une réunion par an avec le CA**
- **en retour, la possibilité d'une participation d'un membre du CA à votre AG annuelle**

Cette adhésion de l'association locale à l'ANSFL donne droit, pour chaque adhérente, aux mêmes avantages que pour une adhésion individuelle :

- notre revue LA LETTRE
 - parution sur la carte des adhérents et accès à l'espace adhérents sur notre site
 - tarif préférentiel adhérent.e pour les formations
- ✓ **Chaque adhérente doit créer son profil** sur le site ansfl.org
- ✓ Cette proposition ne peut pas s'appliquer de façon partielle ; si elle est adoptée, elle concerne toutes les adhérent.e.s et doit être votée en AG de votre association.



La LETTRE

Envoyée par courrier
et accessible PDF sur
site .



Le SITE

Accès à tous les
documents et les vidéos



Les FORMATIONS

Tarif adhérent appliqué



Les ANNONCES

Déposez et consultez

Plus nous serons nombreuses, plus nous serons représentatives et entendues par les différentes instances de tutelle, ministère, HAS et autres associations.

Nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'autres renseignements.

Si vous le souhaitez, des membres du conseil d'administration peuvent se déplacer pour vous rencontrer.

En souhaitant vous compter bientôt parmi nous,

Confraternellement

Le CA de l'ANSFL